

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE
1^{er} JUIN 2026 À 18 h 30 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE
MAIRE NOËL RICHARD**

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier et Sabrina Chouinard

**Messieurs : Thierry Ratté, Sylvain Bouchard, Nelson Fournier et
Bermans Minville**

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

**Assistent également à la séance, mesdames Ghislaine Bouthillette,
directrice générale et greffière-trésorière et Martine Hubert, directrice
générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.**

**Il est certifié par la greffière-trésorière que l'avis de convocation et l'ordre
du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque
membre du conseil dans les délais légaux, le tout conformément à la Loi.**

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Embauche d'un coordonnateur du bureau d'information touristique
3. Embauche d'un préposé au bureau d'information touristique
4. Avance au TACIM en fonction de la subvention du MTMD pour le transport adapté
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DU BUREAU D'INFORMATION
TOURISTIQUE**

Résolution n° : 2026-124

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grande-Vallée a affiché une offre d'emploi pour un coordonnateur au bureau d'information touristique pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection formé de la directrice générale adjointe et du conseiller monsieur Sylvain Bouchard a procédé à une entrevue d'embauche avec chacun des candidats;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection recommande la candidature de madame Julie Fournier;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Nelson Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la candidature de madame Julie Fournier au poste de coordonnatrice du bureau d'information touristique pour la saison 2026 soit confirmée;

QUE le salaire soit établi conformément à l'entente intervenue avec l'employée;

QUE le début de l'emploi et les formalités d'usage soient établis avec la direction générale.

**3. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
Résolution n° : 2026-125**

Pour la discussion sur ce point, monsieur Sylvain Bouchard s'est retiré de la discussion et s'est abstenu de voter.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grande-Vallée a affiché une offre d'emploi pour un préposé à l'information touristique pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à une entrevue d'embauche avec un candidat;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme que monsieur Olivier Dubé-Fournier répond aux exigences du poste et qu'elle recommande son embauche;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Sabrina Chouinard et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la candidature de monsieur Olivier Dubé-Fournier au poste de préposé à l'information touristique pour la saison 2026 soit confirmée;

QUE le salaire soit établi comme prévu à l'offre d'emploi;

QUE le début de l'emploi et les formalités d'usage soient établis avec la direction générale.

**4. AVANCE AU TACIM EN FONCTION DE LA SUBVENTION DU MTMD POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ
Résolution n° : 2026-126**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente du versement de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le transport adapté, laquelle est automatiquement transférée au TACIM à titre d'organisme délégué pour offrir le service;

CONSIDÉRANT QUE ce retard de versement occasionne un manque de liquidité au TACIM, mettant à risque la poursuite de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal recommande que le montant de la subvention annuelle de 89 386 \$ soit divisé sur 12 mois et que chaque versement mensuel soit versé au TACIM, soit un montant de 7 449 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 44 693 \$ représente le montant de la subvention pour les mois de janvier à juin et qu'une avance de 30 000 \$ a déjà été versée;

En conséquence, après discussion, il est proposé par Bermans Minville et résolu à l'unanimité des élus présents :

QU'une avance d'une somme de 14 693 \$ soit versée au TACIM;

QU'à compter du 1^{er} juillet 2026 et jusqu'au 1^{er} décembre 2026 inclusivement, un montant de 7 449 \$ soit versé au TACIM mensuellement.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° : 2026-127

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Karine Fournier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 18 h 54.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.